

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 18

Nombre de voix par procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTE : Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°3/2023**

Date de la convocation du Comité syndical : trois février deux mille vingt-trois

Date de la séance du Comité syndical : dix février deux mille vingt-trois

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **17 FEV. 2023****Membres présents :**

Éric PICARD, Président,

Rémi ANDRÉ, Didier BOUCHET, Jean-Luc CALMELLY, Michel CASTANIER, Serge CHAZALMARTIN, Hubert FONTAINE, Jean-Paul ITIER, Sébastien BLANC, Éric MALHERBE, Jean-Pierre NEPTALI, Benoit REVEL, Christian SAINT-LÉGER (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Christine VERLAGUET, dont en visioconférence : Patrick GAYRARD, Jean-Pierre COMBAL, Alain RAYNALDY.

**Bureau du courrier****Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Jacques BLANC (ancien Président), Marie-Hélène PRIVAT, Nathan LABIAU (Syndicat mixte du bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : Jean-Luc CALMELLY

**OBJET : Partenariat avec AgroParisTech Nancy, en appui pour l'état des lieux du bassin du Lot  
lozérien**

Dans le cadre de la phase de diagnostic/concertation en vue de l'élaboration du prochain Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau sur le bassin versant du Lot lozérien, il est proposé d'apporter des connaissances nouvelles sur les liens entre les pratiques sylvicoles, la ressource en eau et les milieux aquatiques. Les enseignants-chercheurs responsables de ce sujet à AgroParisTech proposent de mener un projet pédagogique « Eau et forêt » en Lozère sur quatre semaines, dont deux sur le terrain. L'objectif est de mettre les étudiants (en 2<sup>e</sup> année d'étude d'ingénieur) en situation de bureau d'études pour répondre à des questions de fonctionnement de bassin versant dans un contexte sylvicole.

Les frais d'hébergement de la classe sont à prendre en charge par le syndicat. Un montant maximum indicatif de 3 000 € est à prévoir pour cette prestation, qui donnera lieu à une restitution détaillée sous la forme d'un dossier technique. À noter que 50% du montant hors taxes de cette opération sera finançable dans le cadre de la subvention de fonctionnement liée aux postes de techniciens de rivière.

**Ainsi, il convient :**

- d'approuver le partenariat avec l'institut AgroParisTech Nancy,
- de prévoir la dépense correspondante au budget 2023 du syndicat,
- d'autoriser le technicien rivière à coordonner le projet pédagogique avec les enseignants-chercheurs,
- de solliciter les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le partenariat avec l'institut AgroParisTech Nancy,
- **PREVOIT** la dépense correspondante au budget 2023 du syndicat,
- **AUTORISE** le technicien rivière à coordonner le projet pédagogique avec les enseignants-chercheurs,

Paraphe :



page n°- 3 -

- **SOLLICITE** les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

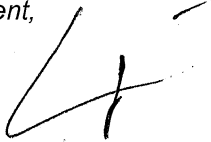
*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 17 février 2023

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 16 février 2023

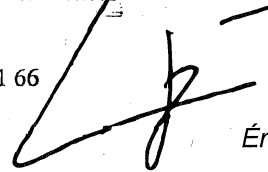
Le Président,



Éric PICARD

**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**  
*L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*  
38 Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66  
mail : contact@sml.d.fr

Le Président,



Éric PICARD

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **17 FEV. 2023**

Bureau du courrier